

## **Le Canada et l'Organisation mondiale du commerce**

Le Canada et ses partenaires membres du G-7 considèrent comme hautement prioritaires l'efficacité, l'efficience et le dynamisme du système commercial multilatéral qui repose sur un éventail de règles. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la primauté des règles multilatérales doivent servir de cadre pour toutes les initiatives régionales. Le Canada est heureux de voir que la création de l'OMC a bénéficié de l'appui sans réserve de tous les pays appelés à adhérer à ce nouvel organisme. Il suit toujours de près la stricte exécution des engagements de l'Uruguay Round et s'emploie à gagner dans les meilleurs délais l'adhésion de nouveaux membres à l'OMC, dans le respect de ses règles.

L'OMC, qui a son siège à Genève, a été établie le 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour remplacer le secrétariat de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Elle a pour rôle de concourir à la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'OMC, de favoriser la réalisation des objectifs qui y sont énoncés et d'administrer les nombreux accords qu'il chapeaute.

L'OMC a été créée avec la signature de l'Acte final des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round auquel plus de 120 pays ont participé. Tous les membres du GATT feront partie de l'OMC dès qu'ils en auront formellement accepté l'accord constitutif. Lorsque les pays non membres y adhéreront, l'OMC couvrira presque tout le commerce mondial.

### **Structure et processus**

Une conférence ministérielle ouverte à tous ses membres et tenue au moins une fois tous les deux ans guide l'Organisation. Dans l'intervalle, le Conseil général, également ouvert à tous les membres de l'OMC, supervise le travail des divers conseils et comités de l'Organisation. Il fait en outre office d'Organe de règlement des différends et d'Organe d'examen des politiques commerciales.

L'Organe de règlement des différends renforce et améliore l'ancien mécanisme du GATT. Ses règles prévoient un processus de règlement rapide dont l'échéancier comprend la tenue de consultations, l'institution de groupes spéciaux et l'adoption de leurs rapports. Il comporte un élément important, soit un organe d'appel pouvant être chargé d'examiner des questions de droit et des interprétations juridiques mentionnées dans les rapports de groupes spéciaux.

L'Organe d'examen des politiques commerciales épaulé l'OMC dans son rôle de surveillance du commerce international. Il examine les mesures et politiques commerciales des membres et les tient au courant des changements apportés aux politiques commerciales de leurs homologues.